

*Date de dépôt : 10 mars 2021*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Bidaux, Bertrand Buchs, Claude Bocquet, Delphine Bachmann, Souheil Sayegh, Jean-Luc Forni, Christina Meissner, Grégoire Carasso, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Cyril Aellen, Véronique Kämpfen, Pierre Nicollier, Nicolas Clémence : Pour la création d'un crédit unique pour une aide à l'alimentation**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 novembre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- la gravité de la deuxième vague de la COVID-19;*
- la difficulté d'accès à une alimentation adéquate en quantité et qualité;*
- le travail déjà effectué au printemps 2020 pour mettre en place une aide à l'alimentation grâce au PL 12725,*

*invite le Conseil d'Etat*

*à libérer, par le biais d'un projet de loi, un crédit unique pour une aide à l'alimentation à la fin de l'expiration du crédit octroyé par le PL 12725, sous réserve d'un manque de ressources et en concertation avec les associations œuvrant sur le terrain.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

### 1. Aides financières 2020 versées à la Fondation Partage

La loi 12725, adoptée par le Grand Conseil le 4 juin 2020, a permis le versement d'une subvention de 5 000 000 de francs à la Fondation Partage, destinée à assurer le droit à l'alimentation. Au 31 décembre 2020, le non-dépensé sur le montant versé s'élève à 380 000 francs; la somme est reportée sur l'exercice 2021.

Au mois de décembre 2020, l'organe de répartition des bénéfices de la Loterie romande a versé 3 200 000 francs à la Fondation Partage. Ce montant est affecté à l'exercice 2021.

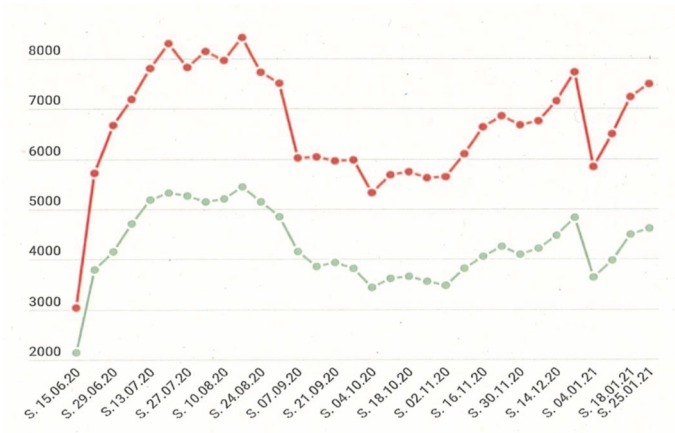
### 2. Projection des dépenses de la Fondation Partage en 2021

A ce jour, la projection des dépenses de la Fondation Partage pour l'année 2021 se situe à 13 700 000 francs, dont 9 200 000 francs permettront d'acheter des aliments et des biens de première nécessité. Les recettes que la Fondation Partage envisage de devoir trouver pour 2021 s'élèvent ainsi à 10 500 000 francs et seront en partie couvertes par les récoltes de fonds menées.

### 3. Evolution des distributions de colis alimentaires

Depuis mi-juin 2020, la distribution de colis alimentaires et de biens de première nécessité, assurée par la Fondation Les Colis du Cœur sur la base des aliments et biens fournis par la Fondation Partage, est décentralisée dans différentes communes genevoises.

Le nombre de bénéficiaires et de colis distribués fluctuent au fil des mois et au gré des décisions prises par les autorités cantonales et/ou fédérales pour lutter contre la pandémie et se présentent comme suit (la courbe du haut correspond au nombre total de bénéficiaires, la courbe du bas correspond au nombre total de colis distribués) :



#### 4. Perspectives 2021

Le département de la cohésion sociale est en contact régulier avec les Fondations Partage et Colis du Cœur, tant pour suivre l'évolution des distributions de colis alimentaires et de biens de première nécessité, que pour s'assurer que la Fondation Partage dispose des ressources financières suffisantes à garantir l'approvisionnement utile à l'organisation des dites distributions.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

La présidente :  
Anne EMERY-TORRACINTA